



**Communiqué**

**Pour diffusion immédiate**

## **Réforme du droit de la Famille – Projet de loi 2**

***Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec) est très inquiet quant aux droits des femmes.***

Montréal, le 9 mai 2022 – PDF Québec questionne très sérieusement les impacts que pourrait avoir le Projet de loi 2 quant aux droits des femmes.

PDF Québec tient à rappeler qu'un [mémoire détaillé](#) a été déposé concernant le recours aux mères porteuses en novembre 2021, lors des consultations tenues par le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette, concernant la réforme du droit de la famille. De même, plusieurs groupes ont déposé des [mémoires qui traitaient de l'identité de genre](#), plusieurs articles du projet de loi 2 visant justement cet enjeu du droit de la famille. Cependant, les groupes critiques face à ce projet de loi qui n'ont pas été entendus en commission parlementaire. PDF Québec déplore ce grave déficit démocratique.

La refonte du droit de la famille touche donc deux enjeux très préoccupants pour les femmes : la transformation des critères pouvant mener à la mention de sexe féminin à l'état civil et l'encadrement du recours aux mères porteuses.

« Le ministre annonce qu'il enlèvera l'obligation de réassignation sexuelle au moyen de chirurgie, ce avec quoi nous sommes d'accord. PDF Québec ne pouvait appuyer les mutilations, telles que prévues dans le PL 2 initial, déposé en novembre 2021 », selon Michèle Sirois, vice-présidente de Pour les droits des femmes du Québec. Cependant, a-t-elle ajouté, « les femmes pourraient être fortement lésées sur le plan de leur sécurité si des hommes qui se ressentent femmes peuvent avoir accès aux prisons pour femmes, aux vestiaires et aux toilettes qui ont été réservés aux femmes afin d'assurer leur sécurité. »

Il en est de même pour ce qui est de l'équité envers les femmes si la mention « F » venait à permettre à des personnes nées hommes de participer aux épreuves sportives féminines. Tout dernièrement, le cas américain de Lia Thomas aux épreuves universitaires de natation, a montré la grave injustice faite aux femmes, celles-ci étant privées de la meilleure place sur le podium. Accorder l'auto-identification aux personnes qui ont un ressenti d'un autre sexe peut donc menacer l'équité pour les femmes et leur sécurité.

De plus, *PDF Québec* est très inquiet de la volonté du ministre de la Justice d'encadrer le recours aux mères porteuses (GPA). L'industrie de la GPA est déjà implantée au Québec et les agences recrutent des mères porteuses québécoises prêtes à prendre des risques médicaux significatifs au profit de

parents prospectifs étrangers qui ne participent pas aux frais de notre système de santé et qui ont le droit de payer les mères porteuses, si les fonds transitent à l'étranger. Le gouvernement a-t-il pris la mesure de l'attractivité suscitée par le cumul des "conditions idéales" que représente le Québec sur le marché mondial du tourisme reproductif ?

« L'encadrement ne pourra jamais rendre la GPA éthique », selon Clémence Trilling, coordonnatrice du comité GPA pour PDF Québec. « Le désir d'enfant est légitime, mais il n'existe pas de droit à l'enfant. C'est pourtant ce qu'instaurent les contrats de GPA, qui officialisent ainsi la marchandisation des enfants et des capacités reproductives des femmes ».

Si le législateur voulait vraiment protéger les plus vulnérables dans ce projet, il s'inscrirait dans le mouvement international visant non pas l'encadrement, mais l'interdiction de la GPA, seule option cohérente avec nos principes de droit.

Voilà pourquoi PDF Québec tiendra une **manifestation devant l'Assemblée nationale ce mardi 10 mai 2022 à 10h30**, moment où le ministre de la Justice est censé présenter des amendements à son projet de loi 2 en Commission parlementaire des institutions. **Les servantes écarlates seront présentes.**

Les femmes ne veulent plus être effacées et demandent qu'on défende leurs droits fondamentaux.